

Conditions générales d'ABC Recycling AG

Généralités

Adoption et modifications des conditions générales: la passation d'une commande inclut la reconnaissance des Conditions générales d'ABC Recycling AG. Des dispositions spéciales dans des contrats individuels restent réservées. ABC Recycling AG n'est pas liée par les conditions générales ou toute autre document de l'acheteur, qui remplacent ou modifient les présentes conditions générales.

Offres

Si une offre ne mentionne aucun délai d'acceptation, elle n'a pas de caractère contraignant jusqu'à la confirmation de commande. Les offres faites sur la base de documents inexacts ou incomplets n'ont qu'un caractère de prix indicatif sans engagement.

Transfert des profits et risques

Tous les envois se font aux frais et aux risques de l'acheteur dès le lieu d'expédition. Les palettes et autres emballages sont facturés au prix coûtant. On applique les Incoterms 200 EXW. Si le client n'accepte pas la marchandise, elle sera entreposée à ses propres frais. Les livraisons sur appel doivent être convenues expressément. Les frais d'intérêts et de stockage sont à la charge du client.

Prix

Les prix offerts et confirmés sont les prix nets du fournisseur, majoré de la TVA, s'il n'est pas explicitement déclaré dans l'offre que les prix sont bruts, TVA comprise. En cas de variation du taux de la TVA, les prix seront ajustés en conséquence (TVA incluse).

Conditions de paiement

Nous livrons en toute confiance sur facture. Le montant de la facture doit être payé dans les 30 jours sans déduction. Un escompte n'est pas autorisé. Pour couvrir le risque du crédit, nous nous réservons selon la solvabilité actuelle d'effectuer la livraison demandée uniquement contre remboursement ou paiement immédiat à la livraison. Dans certains cas, nous nous réservons le droit de livrer la marchandise uniquement après le paiement d'un acompte.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais et si un rappel doit être envoyé, les frais du premier rappel se montent à CHF 5.--, et CHF 10.-- pour tous les autres rappels, en plus du montant de la facture. S'il est nécessaire d'exiger le montant par voie juridique, 8 % d'intérêt seront dus en plus à partir de la date d'échéance. La marchandise reste propriété du fournisseur jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et d'éventuelles créances annexes.

Garantie

A moins qu'une garantie spéciale soit accordée, toute garantie est exclue. Ceci est particulièrement le cas lors de manipulation ou d'installation erronée, incorrecte ou inadéquate.

Clause de sauvegarde

En cas de d'inapplicabilité de certaines dispositions du contrat, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur. Les dispositions inapplicables seront remplacées par d'autres qui se rapprochent le plus du sens et du but économiques des dispositions inapplicables. La même chose s'applique dans le cas d'une omission.

Loi applicable et juridiction

Toutes les relations juridiques entre les parties sont exclusivement régies par le droit suisse, à l'exclusion complète de la Convention de Vienne de l'Organisation des Nations Unies sur les traités bilatéraux sur la vente internationale de marchandises du 11.4.1980.

Le lieu d'exécution et de juridiction est Soleure pour les deux parties.